

Réunion du 20 mai 2026

Procès-verbal N° 39

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : Mme Anne-Cécile SIMOES MM. Jean-Claude PIBOIN, Lionel ERAY, Bernard MAY

Excusés : MM. Eric GADAT, Guy MARTIN

## COMPÉTITIONS MASCULINES

### INFORMATIONS

#### Rappel

- Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District.  
Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

**RAPPEL : à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, les rencontres seront programmées à 15h et les levers de rideau à 12h30.**

*La commission rappelle que toute demande de report de match doit être justifiée même si accord des 2 clubs et qu'elle fixera les rencontres selon les dates chronologiquement disponibles en MR.*

### 1 – MODIFICATIONS DE RENCONTRES

#### Départemental 2 poule A

NEVERS BANLAY 2 / MARZY 1, match n°53960177 du 24/05/2026

Demande du club de NEVERS BANLAY d'avancer cette rencontre à 12h30. Refus du club de MARZY et de la Commission, la Ville de Nevers ayant attribué un 2<sup>ème</sup> terrain pour ce match.

#### Départemental 3 poule A

MARZY 2 / GUERIGNY URZY 2, match n°53960278 du 24/05/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12h00, car sans incidence sur le classement.

Accord de la Commission.

**PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 27 MAI 2026 A 17H15.**

Le Président  
PINGUET Michel



La secrétaire,  
SIMOES Anne-Cécile



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.